

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – CHEMIN DES COUTÔTS

L'An deux mil vingt-quatre, le treize mars,

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de l'**Entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - DRACY – CHEZ SOGELINK – TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX** afin de réaliser des travaux de remplacement de poteau Orange pour fibre optique CD 71.

Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er}: A compter du **25 mars 2024** et ce pour une durée de **90 jours** la circulation des véhicules se fera **sous alternat, manuellement, Chemin des Coutôts** en raison de travaux de remplacement de poteau Orange pour fibre optique CD 71.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire pour la sécurité de ces travaux sera mise en place par l'**Entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – DRACY**.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot et à la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Fait à Le Breuil, le 13 mars 2024

Chantal CORDELIER
Maire

